Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Harrington tenue au Centre communautaire Lost River, situé au 2811, route 327 ce 11 septembre 2023 à 19h05.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Gabrielle Parr, les conseillères Chantal Scapino et Julie James et les conseillers suivants : Gerry Clark, Robert Dewar, Daniel St-Onge et Richard Francoeur.

Le directeur général adjoint, monsieur Mathieu Dessureault est présent.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

2. Points d'information de la mairesse

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Points d'information des conseillères et des conseillers

5. Période de questions

6. Approbation des procès-verbaux

6.1 Séance ordinaire du 14 août 2023

7. Gestion financière et administrative

7.1 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la direction générale et les directeurs de services

7.2 Acceptation des comptes à payer et des comptes payés pour le mois d'août 2023

7.3 Dépôt du rapport financier d'août 2023

7.4 Desjardins –Changement d'administrateur principal de même que l'ajout de Mme Lucie Côté comme 4ième signataire

7.5 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

7.6 Abrogation de la résolution 2023-08-R188 – Autorisation de paiement des frais relatifs aux travaux de relocalisation des poteaux de télécommunication sur le chemin du Lac des Esclaves

7.7 Demande d'appui – Interdiction des maisons flottantes ou de leur usage – Demande aux gouvernements Provincial et Fédéral

7.8 Facturation de la contribution supplémentaire 2023 de Tricentris

8. Travaux publics

8.1 Abrogation de la résolution 2023-07-R160 Autorisation - Réparation de la rétro-caveuse JD-410

8.2 Autorisation d'adhésion au centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) du Québec aux fins d'achats regroupés pour les achats de véhicules

8.3 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2021-2025 pour la réfection de tronçons du chemin de la Rivière-Rouge

8.4 Octroi de contrat de rechargement granulaire et travaux d'infrastructures sur certains tronçons du réseau routier municipal

9. Sécurité publique

9.1 Sommaire des interventions en matière d'incendie

10. Urbanisme et hygiène du milieu

10.1 Sommaire des permis émis

10.2 Demande de PIIA numéro 2023-0091 lot: 6 069 468, - 26, chemin Allen, Matricule 1986-78-6429.

10.3 Demande de PIIA numéro 2023-0125 Lot 6068 873 - 75 Chemin des Micmacs, Matricule 1778 77 4565

11. Loisirs et culture

11.1 Renouvellement du programme pour frais d'abonnement de non-résident à la bibliothèque

11.2 Appui à la demande du Club Âge d'Or d'Harrington dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés

12. Période de questions

13. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Gabrielle Parr souhaite la bienvenue. Le quorum étant constaté, la mairesse déclare la séance ordinaire ouverte à 19h05 et ajoute que l'enregistrement de la séance est en cours.

2. Points d'information de la mairesse

Madame la mairesse Gabrielle Parr informe les personnes présentes sur certains dossiers et sur les activités réalisées au cours du mois d'août 2023.

2023-09-R193

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Scapino

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Points d'information des conseillères et des conseillers

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers informent les personnes présentes sur certains dossiers et sur les activités auxquelles ils ont participé au cours du mois d'août 2023.

5. Période de questions

La mairesse répond aux questions qui lui sont adressées par les citoyens présents à la séance.

6. Approbation des procès-verbaux

2023-09-R194 **6.1 Séance ordinaire du 14 août 2023**

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Scapino

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 août 2023 en procédant aux corrections suivantes :

À la résolution **#2023-08-R180** intitulé **: Renouvellement du contrat de madame Lucie Côté, directrice des finances**, le dernier alinéa se lit comme suit :

Il est résolu de prolonger l'emploi de madame Lucie Côté à titre de directrice des Finances, un jour ou deux par semaine ou selon les besoins, pour une période de vingt-quatre (24) mois, effective le 14 août 2023, en ajoutant aux conditions présentement en vigueur une augmentation de salaire selon l'indice des prix à la consommation établi, pour le mois de décembre 2022, par Statistique Canada, pour la province du Québec, soit 6.8 %.

Or, on devrait lire :

Il est résolu de prolonger l'emploi de madame Lucie Côté à titre de directrice des Finances, un jour ou deux par semaine ou selon les besoins, pour une période de vingt-quatre (24) mois, effective le 14 août 2023, en ajoutant aux conditions présentement en vigueur une augmentation de salaire selon l'indice des prix à la consommation établi, pour le mois de décembre 2022, par Statistique Canada, pour la province du Québec, soit 6.28 %.

À la résolution **#2023-08-R187** intitulé **: Programme d'aide à la voirie locale – Autorisation de signer une convention avec le ministère des Transports concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales (PAVL) 2023**

Y ajouter :

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Entretien dans le cadre du programme PAVL mais aussi, de l'entente financière et s'engage à la signer à les respecter;

Et que le conseil confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Gestion financière et administrative

7.1 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par la direction générale et les directeurs de services

Les rapports des dépenses autorisées par la direction générale et par les directeurs de services pour le mois d'août 2023 sont déposés au conseil.

2023-09-R195

7.2 Acceptation des comptes à payer et des comptes payés pour le mois d'août 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Gerry Clark et résolu d'approuver les comptes et les salaires payés pour le mois d'août 2023 et les comptes à payer, tels que présentés ci-dessous, et d'en autoriser le paiement.

Comptes payés (chèques émis août 2023)

Services de Cartes Desjardins	74.00 $
Hydro Québec	3 881.60 $
Aaron Spicer	89.76 $
Mathieu Dessureault	75.00 $
Forest Lake Association Inc.	486.23 $
Desjardins Sécurité Financière	6 936.03 $
Desjardins Sécurité Financière	116 698.34 $
Association Lac Green	482.90 $
Retraite Québec	380.67 $
Bell Canada	208.81 $
Financière Banque Nationale	852.76 $
FTQ	809.24 $
Bell Mobilité	113.80 $
Association Rés. du Lac Fawn	550.00 $
L'Association du Lac Spectacles	344.93 $
CUPE Local 4852	541.48 $
LBEL Inc.	779.53 $
Bell Canada	103.32 $
Mathieu Dessureault	48.14 $
Heather-Anne MacMillan	45.36 $
Mathieu Dessureault	323.79 $
Bell Canada	6 462.83 $
Canada Post Corporation	451.85 $

Salaires payés (chèques émis août 2023)

Salaires pour les employés	65 341.91 $
Salaires pour les élus	7 693.40 $
Salaires pour les pompiers	1 472.55 $
Receveur Général du Canada	14 969.35 $

Ministère du Revenu du Québec	34 056.11 $
CSST	1 329.98 $

Comptes à payer (chèques à émettre en septembre 2023)

Waste Management	8 437.45 $
Les Avocats Le Corre & Associés	427.71 $
Urbacom	2 832.98 $
Secu-Pro	2 923.24 $
GDLC Excavation Inc.	15 168.09 $
Prévost, Fortin, d'Aoust	11 639.00 $
Fonds Information Foncière	80.00 $
9376-7507 Québec Inc.	5 049.08 $
Villemaire Pneus et Mécanique	825.07 $
Centre du Camion Succ. St-Faustin	225.58 $
Service d'Entretien Ménager M.C.	1 379.70 $
Juteau Ruel Inc.	196.25 $
Angèle Chauvette	85.00 $
Hélène Denomme	85.00 $
Médialo Inc.	355.27 $
Petite Caisse	317.60 $
Imprimerie Léonard Inc.	231.38 $
Les Services d'Entretien St-Jovite	2 276.68 $
Fosses Septiques Miron	724.34 $
Matériaux McLaughlin Inc.	937.73 $
Mun. de Grenville -sur-la-Rouge	344.24 $
Aréo-Feu	2 123.41 $
Laurentides Re/Sources Inc.	1 325.78 $
Excavation Lambert Kelly	7 668.84 $
Auto Parts	196.20 $
H2LAB Inc.	766.60 $
Pro-Tech	556.25 $
DRL Beaudoin Équipement	1 464.78 $
Turpin Vitres d'Autos	45.99 $
Services de Pneus M.K. 2005 Inc.	74.16 $
Jaguar Media	201.21 $
Service de Recyclage Sterling	4 955.41 $
Énergies Sonic RN S.E.C.	5 728.24 $

Je soussigné, directeur général adjoint, certifie que la Municipalité du Canton de Harrington a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

_____

Mathieu Dessureault
Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Dépôt du rapport financier d'août 2023

Le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint Mathieu Dessureault dépose le rapport financier pour le mois d'août 2023.

2023-09-R196

7.4 Desjardins - Changement d'administrateur principal de même que l'ajout de Mme Lucie Côté comme 4ième signataire

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au changement d'administrateur principal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gerry Clark

Et résolu

- De retirer Mme France Bellefleur comme administratrice principale et comme signataire des effets bancaires eu égard à Desjardins AccèsD Affaires;

- D'ajouter M. Mathieu Dessureault, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint comme administrateur principal;

- D'ajouter Mme Lucie Côté, directrice des finances, comme quatrième signataire des effets bancaires de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-R197

7.5 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;
ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gerry Clark

Et résolu

QUE la municipalité du Canton de Harrington demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

DE transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à Madame Agnès Grondin, députée d'Argenteuil, à Monsieur Stéphane Lauzon, député d'Argenteuil-La Petite Nation, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-R198

7.6 Abrogation de la résolution 2023-08-R188 – Autorisation de paiement des frais relatifs aux travaux de relocalisation des poteaux de télécommunication sur le chemin du Lac des Esclaves

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-08-R188 aurait dû être libellée de la manière suivante :

D'autoriser le paiement de la somme de 6 462.83$ (toutes taxes incluses) à Bell Canada pour les travaux de déplacement des poteaux sur le chemin du Lac des Esclaves

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Scapino

Et résolu

QUE la résolution 2023-08-R188 soit, par la présente abrogée

ET QUE le conseil autorise le paiement de la somme de 6 462.83$ (toutes taxes incluses) à Bell Canada pour les travaux de déplacement des poteaux sur le chemin du Lac des Esclaves.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Monsieur le conseiller Gerry Clark s'abstient de voter

2023-09-R199

7.7 Demande d'appui – Interdiction des maisons flottantes ou de leur usage – Demande aux gouvernements Provincial et Fédéral

CONSIDÉRANT QUE le nouveau type d'embarcation flottant, soit des structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants », semble prendre de l'ampleur ;

CONSIDERANT QUE ce type d'embarcation permet d'occuper un plan navigable à plus long terme en l'utilisant comme un hébergement flottant sans payer de taxes ou de redevances pour l'utilisation de l'espace occupé;

CONSIDERANT QUE la possibilité d'installation d'hébergement flottant crée des inquiétudes relativement à la sécurité lors de la navigation, au respect du voisinage, soit des propriétés riveraines, et au respect de l'environnement ;

CONSIDERANT QUE cette utilisation peut avoir des effets potentiellement négatifs sur l'environnement notamment en perturbant les poissons et la faune locaux ainsi qu'en perturbant l'environnement naturel et en augmentant le risque de pollution par les ordures, l'élimination des eaux grises et les déversements ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités ne dispose pas des installations nécessaires pour accueillir ce type d'embarcation, notamment les installations pour le traitement des eaux usées;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Francoeur

Et résolu

QUE la municipalité de Harrington appuie la demande de la Municipalité de la Macaza concernant l'interdiction à l'accès aux plans d'eau aux structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants » ou de prévoir un encadrement réglementaire notamment afin d'interdire l'usage ou l'utilisation d'hébergement flottant sur les plans d'eau au Québec ;

QUE la présente résolution soit envoyée à l'honorable Marie-Hélène Gaudreau, députée fédérale de Laurentides-Labelle, à l'honorable Chantale Jeannotte, députée provinciale de Labelle, au ministre des Ressources naturelles et des Forêts, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-R200

7.8 Facturation de la contribution supplémentaire 2023 de Tricentris

CONSIDÉRANT la modification du Règlement de Régie interne de Tricentris adopté par la majorité des voix exprimées par les membres présents à l'assemblée extraordinaire du 17 août 2023;

CONSIDÉRANT que les contributions annuelles des membres et les revenus des opérations de Tricentris ne couvriront pas les frais d'exploitation de l'entreprise pour les années 2023-2024;

CONSIDÉRANT qu'une contribution supplémentaire est requise de la part des membres afin de couvrir les frais d'exploitation de Tricentris pour les années 2023-2024;

CONSIDÉRANT l'article 5.4 *Contribution supplémentaire* du Règlement autorisant le conseil d'administration à déterminer le montant et les termes de paiement de cette contribution supplémentaire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel St-Onge

Et résolu

- que le conseil de la municipalité du Canton de Harrington autorise le paiement de la facture pour la contribution supplémentaire au montant de 23 027.48 $

- d'autoriser le transfert de crédits budgétaires nécessaire au compte

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Travaux publics

2023-09-R201

8.1 Résolution d'abrogation de la résolution 2023-07-R160 Autorisation - Réparation de la rétro-caveuse JD-410

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-07-R160 aurait dû être libellée de la manière suivante :

Il est résolu que le Conseil autorise la réparation de la rétro-caveuse JD-410 auprès de Brandt plutôt qu'à Toromont comme l'indiquait par erreur la résolution 2023-07-R160 ;

CONSIDÉRANT QUE suite au début des travaux de réparation de la rétro-caveuse chez Brandt, des réparations supplémentaires et insoupçonnées en matière de pièce et main d'œuvre, porte la facture à 30 643,85$ plutôt que les 25 000$ initialement prévu ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gerry Clark

Et résolu

QUE la résolution 2023-07-R160 soit, par la présente abrogée

ET

QUE le conseil autorise la réparation de la rétro-caveuse chez Brandt pour la somme de 30 643.85 plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-R202

8.2 Autorisation d'adhésion au centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) du Québec aux fins d'achats regroupés pour les achats de véhicules

CONSIDÉRANT QUE le CAG est chargé de fournir aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions et ce, dans l'objectif d'optimiser les acquisitions gouvernementales dans le respect des règles contractuelles applicables;

CONSIDÉRANT les besoins d'achat de véhicules de la Municipalité du Canton de Harrington;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) du Québec a fait des appels d'offres regroupés pour ces types de besoins;

CONSIDÉRANT QU'il est intéressant pour la Municipalité du Canton de Harrington de faire partie de ce regroupement autant au niveau de l'efficacité qu'au niveau de l'économie de coûts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gerry Clark

Et résolu

QUE le conseil adhère au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) du Québec aux fins d'achats regroupés pour les achats de véhicules Ford F-350 et Ford F-150.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-R203

8.3 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2021-2025 pour la réfection de tronçons du chemin de la Rivière-Rouge

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

L'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la municipalité autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour la réfection de tronçons du chemin de la Rivière-Rouge, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel St-Onge

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Harrington autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour la réfection de tronçons du chemin de la Rivière-Rouge, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mathieu Dessureault, directeur général adjoint est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-R204

8.4 Octroi de contrat de rechargement granulaire et travaux d'infrastructures sur certains tronçons du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à des travaux de rechargement granulaire et travaux d'infrastructures sur les chemins Madden, Mill Pond, MacLeod, White Acres et du Mont Oeler;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une demande de soumissions par appel d'offres sur SEAO et que les résultats sont les suivants :

Excapro Inc.	1 588 340.68 $
9475-6905 Québec Inc.	668 091.76 $
9267-7368 Québec Inc.	1 004 678.77 $
David Riddell	892 798.12 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Julie James

Et résolu

QUE le conseil accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de l'entreprise 9475-6905 Québec Inc. au montant de 668 091.76 $ taxes incluses pour le rechargement granulaire et travaux d'infrastructures sur les chemins Madden, Mill Pond, MacLeod, White Acres et du Mont Oeler, le tout conformément aux documents d'appel d'offres public 2023-008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Sécurité publique

9.1 Sommaire des interventions en matière d'incendie

Madame la mairesse présente sommairement les interventions en matière d'incendie

10. Urbanisme et hygiène du milieu

10.1 Sommaire des permis émis

Madame la mairesse présente sommairement les permis émis

2023-09-R205

10.2 Demande de PIIA numéro 2023-0091 Lot 6 069 468 - 26, chemin Allen, Matricule 1986-78-6429.

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du règlement numéro 258-2016-PIIA-01 a été présentée en vue d'agrandir une résidence existante sur le lot # 6 069 468;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux critères du Règlement numéro 258-2016-PIIA-01 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que suite à l'étude et à l'analyse par le comité consultatif d'urbanisme le projet d'agrandissement numéro 2023-0091 respecte les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA no. 258 2016 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA 01);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Scapino

Et résolu

QU'À la suite de l'étude et l'analyse, suivant la recommandation du CCU d'accepter le projet d'agrandissement puisqu'il respecte les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA no. 258-2016 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA 01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-R206

10.3 Demande de PIIA numéro 2023-0125 Lot 6068 873 - 75 Chemin des Micmacs, Matricule 1778 77 4565

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du règlement numéro 258-2016-PIIA-01 a été présentée en vue d'agrandir une résidence existante sur le lot # 6 068 873;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux critères du Règlement numéro 258-2016-PIIA-01 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le projet de construction respecte les orientations, objectifs et critères d'évaluation prévus au règlement numéro 258-2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Chantal Scapino

Et résolu

QU'À la suite de l'étude et l'analyse, suivant la recommandation du CCU d'accepter le projet d'agrandissement puisqu'il respecte les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA no. 258-2016 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA 01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Loisirs et culture

2023-09-R207

11.1 Renouvellement du programme pour frais d'abonnement de non-résident à la bibliothèque

CONSIDÉRANT l'absence de bibliothèque sur le territoire de la Municipalité du Canton de Harrington;

CONSIDÉRANT l'importance de la lecture, de l'accès à l'information et de la culture pour chaque individu;

CONSIDÉRANT la proximité et l'utilisation de la bibliothèque de la Ville de Lachute et de la bibliothèque de la Municipalité d'Arundel par les citoyens de la Municipalité du Canton de Harrington;

CONSIDÉRANT les frais d'adhésion de ces deux bibliothèques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gerry Clark

Et résolu :

QUE le conseil autorise le remboursement aux résidents et/ou contribuables de la Municipalité du Canton de Harrington de 85 % du montant des frais d'adhésion de la bibliothèque de la Ville de Lachute et de la bibliothèque de la Municipalité d'Arundel.

QUE soit autorisé le paiement de ce remboursement aux résidents et/ou contribuables de la Municipalité du Canton de Harrington sur présentation de la facture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-R208

11.2 Appui à la demande du Club Âge d'Or d'Harrington dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés

CONSIDÉRANT que le Club Âge d'Or d'Harrington désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés ;

CONSIDÉRANT l'importance et le rôle crucial que joue le Club Âge d'Or d'Harrington auprès de la population aînée de Harrington ;

CONSIDÉRANT que le Club Âge d'Or d'Harrington désire déposer un projet de réfection et de rénovation du centre communautaire permettant de mieux desservir les aînés mais aussi, tous les usagers du Centre ;

Pour ces motifs

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Dewar

Et résolu

QUE le conseil municipal appuie l'organisme le Club Âge d'Or d'Harrington dans sa démarche d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Période de questions

2023-09-R209

13. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Dewar et résolu que la séance soit levée à 20h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Gabrielle Parr, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec.*

Gabrielle Parr **Mairesse**	**Mathieu Dessureault** **Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint**